

Numéro spécial : pourquoi se syndiquer au SIT ?



Photo : Maguy Julien

Dans ce numéro :

- Ce que les syndicats ont permis de gagner au GIAP **page 2**
- Qu'est-ce-que le SIT peut faire pour moi si j'ai un problème ? **page 3**
- Pourquoi est-ce important de se syndiquer ? **page 5**
- Pourquoi devenir membre du SIT ? **page 6**
- Agenda **page 8**

Qu'avons-nous gagné au GIAP grâce aux collègues mobilisé-es dans les syndicats ?

Les syndicats permettent de nombreuses avancées du droit et l'amélioration des conditions de travail de tout le personnel, syndiqué ou non. Ainsi, voici quelques exemples de victoires syndicales sur ces dernières années au parascolaire :

Améliorations salariales



Photo : Eric Roset

- **Annuités et indexation** pour lesquelles nous nous battons chaque année ;
- **13^e salaire**
- Des **annuités** qui progressent 2 fois plus vite qu'à l'Etat ;
- Calcul des **annuités à l'embauche** qui prend en compte des années passées à l'éducation de ses propres enfants ;

-Maintien du **soutien financier de 30.- par mois** du GIAP au paiement des primes d'assurance maladie pour le personnel en place en 2005 ;

-**Paiement des heures** de formation et de remplacement au tarif horaire de la personne (annuités comprises), elles étaient au tarif de base, sans annuités (négociations des statuts de 2009-2012).

Reconnaissance du travail effectué

-**Augmentation du temps de travail** : 2 quarts d'heure supplémentaires par jour (RS/AS) ;

-**Durant le Covid**, octroi de primes spéciales, pour des efforts non pris en compte au départ ; rémunération d'heures non prises en compte également : séances de préparation aux inscriptions des enfants, et heures effectuées par les remplaçant-es et les suppléant-es.

Valorisation du métier auprès de la population Genevoise

-**Lien avec les médias** : valorisation de notre métier et information sur les problématiques terrain ;

- **Lien avec les Associations de Parents d'élèves** : échanges réguliers et soutien de nos revendications ;
- **Pétition syndicale** qui a récolté le soutien de plus de 6400 habitant-es du canton, demandant de meilleures conditions de travail.

Et aussi...

- **Certificats de travail** : améliorations du certificat type grâce à un bon dialogue avec la direction

- **Fiches d'entretien des responsables de secteur** : suite à « ces reproches » écrits adressés à la Direction, le personnel bénéficie d'un espace qui a été rajouté afin qu'il puisse donner aussi son avis



Photo : Eric Roset

- Maintien du titre d'animateur-trice parascolaire, quand la direction voulait les rebaptiser « **moniteurs-trices parascolaire** » (négociations des statuts de 2009-2012).

Si j'ai un problème, que peut faire le SIT ?

Le SIT peut vous accompagner individuellement en cas de difficultés rencontrées au travail. Nous pouvons, par exemple :

Aide en cas de conflits dans vos équipes

Au GIAP, il y a régulièrement des conflits dans de nombreuses équipes. C'est la problématique la plus souvent traitée par la secrétaire syndicale, qui peut vous accompagner en vous donnant des conseils. Elle peut également intervenir auprès de la direction pour demander la mise en place des mesures pour vous protéger ou vous soutenir lors d'une demande de changement d'école. Nos possibilités d'action et de soutien varient d'un cas à un autre, ces situations étant souvent très complexes.

Améliorer vos certificats de travail

Grâce à un bon dialogue entre le SIT et la direction du GIAP à ce sujet, nous avons pu faire améliorer de manière générale les certificats de travail. Élément essentiel à de futures recherches d'emploi, il est important de chercher à l'améliorer si

celui-ci n'était pas suffisamment bon selon vous. La secrétaire syndicale peut vous accompagner dans ces démarches.

Accompagnement à des entretiens de service auprès de la Direction

Vous pouvez vous faire convoquer à un entretien de service (article 41 de vos statuts). Vous avez le droit, selon vos statuts, d'être accompagné-e par la secrétaire ou un-e délégué-e syndical-e lors de ces entretiens, selon les disponibilités des représentant-es syndicaux-ales. Ces soutiens sont nécessaires comme soutien moral et pour vous aider à les préparer afin de vous défendre au mieux.

Et aussi...

- Prendre vos fiches de salaires en cas d'erreurs ;
- Faire respecter vos droits prévus par vos statuts (vacances, congés en cas de mariage ou de décès, ...) ;
- La juriste peut vous accompagner au tribunal si votre dossier devait aller devant la justice et que vous avez des chances de gagner ;
- Vous aider à rédiger des courriers ;
- ...

Toute aide du syndicat est confidentielle tant que vous ne nous demandez pas d'écrire en votre nom. Nous pouvons vous conseiller sans que la direction du GIAP n'en soit informée.



Photo : Eric Roset

Pourquoi est-ce important de se syndiquer ?



Photo : Maguy Julien

Sans membres, pas de syndicat

Les syndicats fonctionnent uniquement avec les cotisations des membres. Les syndicats sont des associations de travailleurs et de travailleuses qui, ensemble, décide de rémunérer des secrétaires, juristes, etc. pour les accompagner dans leurs démarches.

Par solidarité

Cotiser c'est nous permettre de défendre des membres à titre individuel qui paient le prix des cotisations syndicales et non le prix d'un-e avocat-e, car des milliers de personnes sont syndiquées uniquement par solidarité.

Organisation collective

Les syndicats sont des lieux où se retrouver entre professionnel-les pour s'organiser ensemble afin de trouver les meilleurs moyens d'améliorer nos conditions de travail. Ce sont des lieux où faire fonctionner l'intelligence collective.

Et bien entendu, pour améliorer ses conditions de travail et la qualité de l'encadrement pour les enfants en faisant par exemple respecter le taux d'encadrement.

Syndicat et Partis politiques

Se syndiquer, ce n'est pas souscrire à un parti politique. La fonction principale d'un syndicat est de se baser sur le droit du travail et de défendre les intérêts de ses membres en tant que travailleurs et travailleuses. Par exemple, s'inscrire au SIT, ce n'est pas faire partie d'un « parti politique de gauche ». Par contre, quand certains Partis politiques (comme c'est souvent le cas avec ceux de gauche) proposent des orientations qui vont dans le sens des intérêts de nos membres, alors nous joignons nos forces dans des comités unitaires. De même, nous pouvons obtenir d'eux du soutien.

Pourquoi devenir membre du SIT ?

Un syndicat extrêmement actif au parascolaire



Photo : Marie-Claude Riboni Dietrich

Le comité SIT GIAP est composé de professionnels du parascolaire, et de leur secrétaire syndicale. Nous organisons les Assemblées Générales, manifestations, pétitions, sondages, commissions paritaires, grèves, etc. Le comité est ouvert à toute personne membre du SIT travaillant au GIAP. Rejoignez-nous !

Un syndicat interprofessionnel

Le SIT est le seul syndicat de Suisse qui défend la fonction publique et le secteur privé. Ce qui permet une solidarité interprofessionnelle entre travailleurs et travailleuses. Mais aussi, parce que lorsque nous défendons les services publics comme le parascolaire, nous défendons la qualité des prestations qui sont fournies aux travailleurs et travailleuses du privé également.

Climat

Le dernier congrès du SIT portait sur le changement climatique et les répercussions dans le monde du travail. Si vous pensez qu'il est essentiel de soulever ces questions, syndiquez-vous pour rejoindre la commission climat du SIT !

Aide particulière pour plus précaires et les migrant-es

L'une des lignes politiques du SIT est d'aider les plus précaires. C'est pourquoi un pourcentage important, pour la secrétaire syndicale, est dédié au soutien du parascolaire, parmi les métiers les plus précaires de la fonction publique. Le SIT est aussi particulièrement actif dans l'économie domestique, Uber, l'aide aux personnes migrantes (notamment à travers le programme Papyrus), etc.

Mais aussi... Un syndicat militant, qui lutte contre toute forme de discriminations, qui vous offre des formations, défend les apprenti-es et les stagiaires, avec une excellente caisse chômage.

A VOUS DE JOUER !

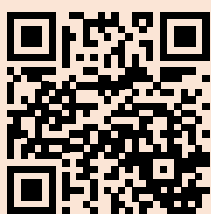


Syndiquez vos collègues.

Demandez de mettre à l'ordre du jour des réunions d'équipe un point sur les informations syndicales.

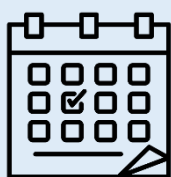
Rejoignez-nous dans les réunions du comité SIT GIAP.

Participez à nos Assemblées Générales, aux manifestations et aux futures actions.



[Syndiquez vos collègues !](#)

AGENDA



Réunions du comité SIT GIAP (sur congé syndical) pour 2024 :
de 15h à 18h les lundis 2 septembre, 14 octobre, 25 novembre, 2025 : 6 janvier, 17 février, 24 mars, 12 mai et 16 juin.

Si vous travaillez en AS, vous pouvez bénéficier d'un congé spécial (comme un congé en cas de mariage, décès, déménagement,...) et venir à la réunion tout en étant rémunéré-e comme si vous aviez travaillé.

Plus d'infos : alefrancois@sit-syndicat.ch



16, rue des Chaudronniers
Case postale 3135
1211 Genève 3
022 818 03 00

Permanences secteurs Public-Santé-Social
Ouvertes aux personnes non-membres du syndicat

Mardi de 9h à 12h
Mercredi de 14h à 17h

Vérifiez avant de venir sur www.sit-syndicat.ch/horaires

OUI, J'ADHÈRE AU SIT

Le-la soussigné-e demande son adhésion au SIT et s'engage à en respecter les statuts.

Nom _____

Prénom _____

Né-e le _____

Sexe _____

Permis _____

Nationalité _____

N° AVS _____

C/O (nom inscrit sur la boîte aux lettres) _____

Adresse _____

N° postal _____

Localité _____

Tél. fixe _____

Tél. portable _____

Adresse e-mail _____

Employeur/Entreprise _____

Profession exercée _____

Taux d'occupation _____

% Salaire brut _____

Le montant de la cotisation est mensuel. Elle peut se payer tous les deux, trois ou quatre mois, chaque semestre ou une fois par an.

Je désire payer ma cotisation tous les 2 - 3 - 4 - 6 - 12 mois (entourer ce qui convient)

En apposant ma signature, je m'engage à payer régulièrement mes cotisations.

Genève, le _____

Signature _____

Barème cotisation SIT (environ 0,7 % du salaire brut)

Salaire mensuel brut en CHF	cotisation mensuelle	Salaire mensuel brut en CHF	cotisation mensuelle
<input type="checkbox"/> moins de 1200.-	8.40	<input type="checkbox"/> de 3601.- à 3900.-	27.30
<input type="checkbox"/> de 1201.- à 1500.-	10.50	<input type="checkbox"/> de 3901.- à 4200.-	29.40
<input type="checkbox"/> de 1501.- à 1800.-	12.60	<input type="checkbox"/> de 4201.- à 4500.-	31.50
<input type="checkbox"/> de 1801.- à 2100.-	14.70	<input type="checkbox"/> de 4501.- à 4800.-	33.60
<input type="checkbox"/> de 2101.- à 2401.-	16.80	<input type="checkbox"/> de 4801.- à 5100.-	35.70
<input type="checkbox"/> de 2401.- à 2700.-	18.90	<input type="checkbox"/> de 5101.- à 5400.-	37.80
<input type="checkbox"/> de 2701.- à 3000.-	21.-	<input type="checkbox"/> de 5401.- à 5700.-	39.90
<input type="checkbox"/> de 3001.- à 3300.-	23.10	<input type="checkbox"/> de 5701.- à 6000.-	42.-
<input type="checkbox"/> de 3301.- à 3600.-	25.20	(et ainsi de suite)	

ATTENTION, cotisation différente pour les travailleurs-euses des secteurs gros œuvre, second œuvre, parcs & jardins et nettoyage.